

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 111 31 janvier 1951

n° 111 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date de publication
31 janvier 1951

Date du numéro
1 mars 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL. Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu les nécessités de soutenir une action en justice contre Mua- Goyon, successeur du sieur Aliferopoulo et M. Plianthos. débiteur effectif,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'Ingénieur principal, Directeur du Service des Travaux publics, est désigné pour ester en justice en notre nom contre Mme Goyon et le sieur Nicolas Plianthos, avec faculté de subdéléguer. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du Territoire, Djibouti, le 31 janvier 1951.

Le Gouverneur.Par délégation :Le Secrétaire Général,R. LEMOYNE.